

LES + DE LA FORMATION À NEUVIC

- Le choix du contrat d'alternance : contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.
- Option parcs & jardins aux standards des golfs : l'excellence !
- Des formateurs issus du monde professionnel.
- 70 heures de métallerie (soudure, adaptation de matériels).
- Des intervenants experts (entreprises leaders des matériels d'entretien des espaces verts et/ou terrains sportifs engazonnés).
- Des visites pédagogiques liées aux problématiques du métier.

Hébergement et restauration : restaurant scolaire du Lycée Henri Queuille de Neuvic, hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature :
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA DE HAUTE-CORREZE MEYMAC NEUVIC



CFPPA de Haute-Corrèze
Site de Meymac

Rue de l'École Forestière
19250 MEYMAC
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA de Haute-Corrèze
Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
05.55.95.40.01
formation.neuvic@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

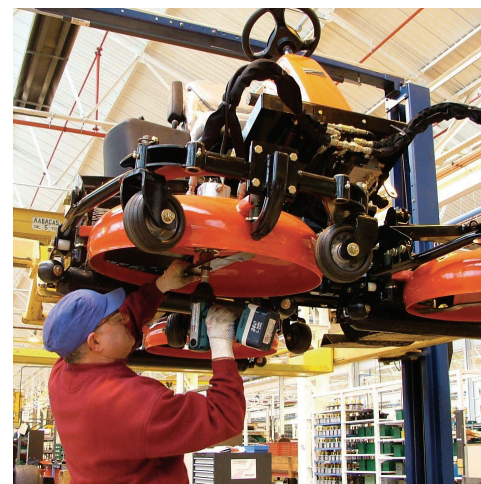
CFPPA DE HAUTE-CORREZE MEYMAC NEUVIC

TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien de matériels agricoles et d'espaces verts

Option parcs et jardins

Formation certifiante de Niveau 3 - RNCP34754
Certificateur : Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, 12 avril 2022



Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de mécanicien réparateur de matériels de parcs et jardins (tondeuses, microtracteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, etc.).

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels.
- Assurer la remise en état et le dépannage des matériels de parcs et jardins.

©EPL de Haute-Corrèze - Mise à jour mars 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



Descriptif du centre et chiffres clés de la formation :



CONTENU DE LA FORMATION

- Prise en charge et manœuvre en sécurité des matériels
- Réparation d'éléments assemblés, vissés et pièces mécano-soudées (soudure).
- Fonctionnement, contrôle, entretien, remise en état, échange ou dépannage des moteurs thermiques 2 temps et 4 temps :
 - circuits électriques et électroniques embarqués
 - embrayages et transmissions, systèmes de freinage et pneumatiques ;
 - circuits hydrauliques.
- Maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins dont affutage des unités de coupe.
- Santé, sécurité au travail et préservation de l'environnement.



MODALITÉS DE FORMATION

Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Durée

595 heures en centre sur 17 semaines selon le calendrier d'alternance.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). *Possibilité de passerelles en cours de formation.*

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,

Mises en situation professionnelle en atelier et sur le golf de Neuvic,

Sorties pédagogiques,

Pédagogie de l'alternance (livret de suivi, récupération des vécus, préparation des périodes de formation en entreprise, visite de suivi par le formateur, échanges réguliers avec le tuteur / maître d'apprentissage).

Validation

Les compétences des candidats sont évaluées en fin de formation par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle complétée par un questionnaire professionnel et un entretien final
- b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation

Le titre professionnel est délivré aux candidats ayant validé les deux blocs de compétences (ou CCP) constitutifs de cette certification.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toute personne majeure ayant des compétences en mécanique et/ou dans l'entretien des matériels d'espaces verts et souhaitant prioritairement opérer au sein de structures dotées de terrains de grands jeux (terrains de golf, football, rugby, etc.).

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. [Réfèrent handicap : marc.detrax@educagri.fr](mailto:marc.detrax@educagri.fr)

Prérequis :

- avoir 18 ans ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indication ;
- expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles) ;
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test ou mise en situation professionnelle) ;
- être éligible à l'alternance et signer un contrat ;
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 7 735 €

Coût pour le bénéficiaire : 0€ pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : janvier (en centre).

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

En savoir plus :



APRÈS LA FORMATION

Suites de parcours - passerelles possibles :

► **Insertion professionnelle** : le titulaire de ce titre professionnel est amené à travailler au sein de structures sportives ou de loisirs de plein air disposant d'un parc matériel d'espaces verts à entretenir ou à réparer mais également au sein de concessions, d'entreprises de location de matériels, d'ateliers de collectivités ou de grandes enseignes de bricolage.

► **Formations complémentaires** : le titulaire de ce titre professionnel peut envisager de suivre une formation certifiante ou professionnalisante pour atteindre son ou ses objectifs (valider un niveau supérieur ; se spécialiser ; élargir son champ de compétences, etc.).